Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260505-D_2026_51-DE

N° 2026-51 **05/05/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle: DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE
Service: Développement – Transitions des entreprises et filières
Objet : Adhésion à l'ADPE – Réseau des Entreprises du Pays de Redon

Le Président de REDON Agglomération,

L'ADPE accompagne les entreprises du Pays de Redon dans leur développement, crée des opportunités de rencontres et contribue activement à la dynamique économique locale. REDON Agglomération souhaite rejoindre ce réseau.

VU la délibération n°2026_58 du 30 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que l'ADPE a un rôle important sur la dynamique économique locale du territoire ;

CONSIDERANT que le service développement – transitions des entreprises et filières souhaite rejoindre ce réseau.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'accepter d'adhérer à l'association ADPE pour l'année 2026 pour un montant de 250€.**

Jean-Francois MARY
le 07/05/2026 15:13:09 +02:00
Jean-François MARY
Président

